



ÉCHOS CFDT

COMITE SOCIAL TERRITORIAL du 15 janvier 2024

PLAN D'ACTIONS CONDITIONS ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (CQVT)

La **CFDT** souhaite à nouveau attirer l'attention sur la situation catastrophique du personnel à la Métropole de Lyon.

Nous constatons de trop nombreuses absences pour maladie, soit 10% des effectifs. 85% des agents ont été en arrêt maladie en 2022. De plus, 10 % des postes ne sont pas pourvus.

Nous dénonçons le fait qu'un poste sur 5 n'est pas effectivement couvert.

Le Plan d'actions CQVT est rempli de bonnes intentions mais qu'en est-il de la réalité ?

Pour le dialogue social : les propositions des OS sont reprises au compte-gouttes, quand elles le sont !

Le bien-être des agents : nous suivons de nombreuses situations individuelles et collectives non prises en compte pour la plupart par l'administration comme elles devraient l'être pour rechercher une solution.

La collectivité, outre la prévention qui est très importante, doit régler au mieux les situations et ne pas jouer le « pourrissement ».

Enfin, il est symptomatique que l'axe n°1 de ce Plan d'action s'adresse aux managers et non à l'ensemble des agents en particulier les axes 2, 3 et 7 qui concernent l'environnement de travail, les modes de travail et les parcours professionnels.

Le plan d'action proposé est très dense et multiple, la **CFDT** salue au passage ce travail de formalisation important. Néanmoins nous préférerieons que la Métropole réduise ses ambitions pour avancer très concrètement sur les sujets les plus prioritaires car au-delà de la charge de travail importante les ressources humaines n'échappent pas au manque de moyens.

Vote CFDT : ABSTENTION

CONTRATS DE PROJETS 2024 :

La **CFDT** est contre le dispositif des contrats de projets car il précarise les agents qui n'auront pas de CDI au bout de leur contrats de six ans, même renouvelé. Les fiches de postes n'ont pas été fournies avec les rapports.

La **CFDT** est surprise par cette proposition, constatant que les actions à mener vont durer plus de trois ans et qu'elle ne comprend pas pourquoi ce ne sont pas des fonctionnaires qui sont recrutés.

Votre action politique n'est donc pas en phase avec des propositions soutenables sur le plan des ressources humaines.

Madame la Vice-présidente s'était pourtant engagée à limiter les contrats de projets à 12 le 17 novembre 2022.

Vote CFDT : CONTRE

Vote contre unanime des OS- CST reconvoqué le 25 janvier pour réexaminer la même proposition.

MISE EN OEUVRE DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE SUR LA STATION D'ÉPURATION DE PIERRE BÉNITE

33 caméras devraient être installées pour la sécurisation du site et le dépotage. Le retour de la CNIL n'est pas encore connu et notre principale inquiétude est le positionnement géographique des caméras destinées à surveiller le dépotage des Camions.

L'AGEC (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) mentionnée dans ce document de présentation a rendu obligatoire la mise en œuvre de caméras permettant la surveillance des déchets déposés et du dépoteur de déchets depuis 2021, pour permettre le suivi de ceux-ci. Cette surveillance a pour but de s'assurer de la conformité des produits déposés.

Vote CFDT : Abstention

MISE EN OEUVRE DU RAPPORT AU CST DU 16 MARS 2023 RELATIF AUX MODALITÉS DE RECONNAISSANCE COMMUNE DES SUJETIONS DES AGENTS TRAVAILLANT EN 3*8 AU SEIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON (TEMPS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION)

L'exécutif Métropolitain repasse en instance un dossier qui a été voté favorablement à l'unanimité il y a 10 mois lors du CST du 16 mars 2023. Le contenu de ce rapport initial avec la création de majoration du RIF pour sujetions 3x8 est de notre point de vue une bonne mesure et il était nécessaire que la Métropole revalorise la compensation financière des agents travaillant en roulement 3*8 continus nuits et week-ends compris.

Les remises en cause portent :

1^{ère} : diminution du nombre de jours de congés annuels des agents.

2^{ème} : notion « récupération au réel » : des différences instaurées dans les temps de travail annuel des agents dans la même unité. Ils seront donc fortement incités à ne jamais poser les jours fériés pour rester au temps de travail annuel prétendu fiabilisé. Une nouvelle contrainte est ajoutée à des agents déjà soumis à la pénibilité la plus importante de la Métropole.

3^{ème} : Modification régime indemnitaire et rémunérations. Les agents de ces services se voient donc en + de la convergence appliquée sur les primes métiers, sur les indemnités différentielles métiers, sur l'ancienne prime de février CRC, subir une nouvelle convergence sur le Régime Indemnitaire de Fonction qui est rétrogradé en groupe 5.

En ayant modifié la règle de maintien de tous les RIF fixée lors du CST du 16 mars 2023, la **CFDT** se pose donc la question de la considération que vous portez au niveau des métiers très exigeants en termes de compétences techniques et de responsabilités des 3 unités qui voient leurs RIF être rétrogradé.

En conséquence, au vu des manœuvres de la collectivité, la **CFDT** a refusé de participer au vote.

Vote CFDT : Refus de vote

ORGANISATION DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU POUR LE RENFORCEMENT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI ET AJUSTEMENTS MINEURS AU SEIN DE CETTE DIRECTION

Ce rapport aurait dû être préalablement soumis pour avis à la Formation Spécialisée.

La **CFDT** constate en rouge dans l'étude d'impact un problème de charge de travail des managers, d'installation des nouveaux arrivants et la réflexion sur le Flex office.

Nous sommes étonnés que la question des locaux soit traitée aussi tardivement.

Nous nous interrogeons sur le dimensionnement des équipes au vu de l'activité. La délibération prévoit 20 ETP. Comment les 6 M€ budgétés seront utilisés pour la mise en œuvre ?

Vote CFDT : Abstention

AJUSTEMENTS D'ORGANISATION – DÉLÉGATION URBANISME ET MOBILITE

La **CFDT** vous rappelle que ce rapport est présenté suite à sa demande, et s'interroge sur le respect des textes, qui oblige la collectivité à présenter les changements d'organisation en CST.

La **CFDT** est surprise de constater qu'un poste de directeur adjoint était créée sans passage en CST et avec maintien de l'agent concerné sur deux postes. Ce qui pose plusieurs problèmes de charge ou de réalité des fonctions réellement occupées.

La **CFDT** constate que certaines fiches de poste sont incohérentes. La fiche de poste du directeur de projet Voies Lyonnaises, un des projets les plus emblématiques de la Métropole, est avec un RIF de niveau 5. Comment voulez vous que la Métropole soit attractive avec des gestes aussi audacieux ? Plus sérieusement nous réclamons une fois de plus un vrai travail de fond sur la rémunération des chefs et directeurs de projets. Pour la DMOU, la charge pour les effectifs en place, soit 104 agents est trop importante. Nous attendons de l'accompagnement du SAT une amélioration de la situation.

Vote CFDT : abstention